



## Jeux sur internet au travail

Par **bubulle35**, le **20/11/2012** à **11:14**

Bonjour,

Je suis dans une situation particulière : mon employé me convoque demain parce que je "joue pendant mon temps de travail".

En effet, je me suis inscrit avec des collègues sur un fameux jeu de course de bateaux, et nous nous y connectons de temps en temps, pendant la journée de travail.

Or il s'avère que j'ai un contrat de 36 heures par semaine, incluant 1h de pause, soit 6 minutes par demi-journée, mais que l'on prend rarement (je ne fume pas, et je prend mon café devant l'ordi). Rien ne précise comment je dois prendre cette heure de pose par semaine en fin de compte.

Donc pendant 4 jours, je me suis connecté de temps en temps sur ce jeu, mais généralement, ce sont des connexions de 30 secondes à 1 minute.

Je risque quoi?

je souhaite mettre en avant que mes connexions sont courtes et que je considère cela comme étant sur mon temps de pause.

Je suppose que cela aurait été plus préjudiciables si j'avais un contrat de 35h n'incluant pas de pauses.